

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 04 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION : le 28/06/2022 **DATE D’AFFICHAGE :** 07/07/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12

L’an deux mil vingt-deux, le 04 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(s) :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. Mme GERRIET Charline.
 MM. ALBERTINI Michel. BERNARD Eric. DUCREUX Philippe. HUMBERT Jean Yves. NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi.

Absent(s) excusé(s) : Mme RUSCH Elodie (procuration à M. ALBERTINI Michel)

VIVINE Serge (procuration à Mme LEPETZ Joëlle), M. VOISIN Jean-Marc,

Secrétaire de séance : M. ALBERTINI Michel

DE-01-04-07-22

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLTAIQUE 2022

Madame Le Maire indique à l’assemblée qu’il y a lieu d’annuler la délibération modificative n° DE 01-16-05-22 et de la modifier comme suit :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7018 : Autres ventes de produits finis	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total Général		5 000,00 €		5 000,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **VOTE**, à l’unanimité, la décision suivante :

- Article 673 : + 5 000.00 €
- Article 2313 : + 5 000.00 €



Le Maire,


 Joëlle LEPETZ

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

ID : 039-213900012-20220704-DE_02_04_07_22-DE

Perce
Le-rault

MAIRIE D'ABERGEMENT LA

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 04 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCAATION : le 28/06/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 07/07/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12

L’an deux mil vingt-deux, le 04 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(s) :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. Mme GERRIET Charline.
MM. ALBERTINI Michel. BERNARD Eric. DUCREUX Philippe. HUMBERT Jean Yves. NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi.

Absent(s) excusé(s) : Mme RUSCH Elodie (procuration à M. ALBERTINI Michel)
VIVINE Serge (procuration à Mme LEPETZ Joëlle), M. VOISIN Jean-Marc,

Secrétaire de séance : M. ALBERTINI Michel

DE 02-04-07-22

Convention de moyens Enfance – Jeunesse

Déduction par la CAGD de la participation financière centre aéré (Accueil loisirs sans hébergement)

Vu la délibération en date du 07 février 2022 par laquelle le conseil municipal décide de verser (aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune) une participation financière à hauteur de 50% du montant facturé pour les frais d’accueil loisirs sans hébergement, les mercredi, samedi, et les périodes de vacances ;

Madame le Maire propose de prendre en compte cette participation dès l’établissement de la facturation par la Communauté d’Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} juillet 2022.

Afin de convenir des modalités de facturation avec la CAGD il convient d’établir une convention de moyens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ▶ **ACCEPTE** la convention de moyens Enfance -Jeunesse à compter du 1^{er} juillet 2022.
- ▶ **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d’Agglomération.



Le Maire,

Joëlle LEPETZ

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 04 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION : le 28/06/2022 DATE D’AFFICHAGE : 07/07/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12

L’an deux mil vingt-deux, le 04 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(s) :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. Mme GERRIET Charline.
 MM. ALBERTINI Michel. BERNARD Eric. DUCREUX Philippe. HUMBERT Jean Yves. NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi.

Absent(s) excusé(s) : Mme RUSCH Elodie (procuration à M. ALBERTINI Michel)
 VIVINE Serge (procuration à Mme LEPETZ Joëlle), M. VOISIN Jean-Marc,

Secrétaire de séance : M. ALBERTINI Michel

DE-03-04-07-22 Construction centre incendie et secours Saint-Aubin

Considérant :

- le programme pluriannuel de reconstruction / réhabilitation de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) du SDIS du JURA validé par le conseil d'administration le 14 décembre 2015,
- les délibérations du conseil d'administration du SDIS n° C 2020-12 décidant de la réalisation de la construction du nouveau CIS de SAINT-AUBIN, et n° C 2022-14 validant la revalorisation de l'autorisation de programme de l'opération,
- la réunion d'information du 10/05/2022 consacrée à la présentation par le SDIS des éléments techniques et financiers du projet dont :
 - o un coût prévisionnel d'opération hors taxes de 350 500 € toutes dépenses confondues (hors cession à l'euro symbolique, viabilisation et adaptation du terrain),
 - o un financement à hauteur de 50% par le SDIS et 50% par les communes défendues en 1^{er} appel par le CIS.
- les communes défendues en 1^{er} appel par le CIS telles que figurant au règlement opérationnel en vigueur, à savoir les communes de SAINT-AUBIN, SAINT-LOUP, AUMUR, ABERGEMENT-LA-RONCE,
- le montant de la participation prévisionnelle des communes tel que figurant dans le tableau ci-dessous,

	Pop. 2022 ⁽¹⁾	Répartition
ABERGEMENT-LA-RONCE	859	45 728,96 €
AUMUR	370	19 696,99 €
SAINT-AUBIN	1 814	96 568,50 €
SAINT-LOUP	249	13 255,54 €
	3 292	175 250,00 €

⁽¹⁾ population municipale en vigueur au 01/01/2022 (source INSEE)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**REUNION DU 04 JUILLET 2022**

DATE DE CONVOCATION : le 28/06/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 07/07/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le 04 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(s) :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. Mme GERRIET Charline.
MM. ALBERTINI Michel. BERNARD Eric. DUCREUX Philippe. HUMBERT Jean Yves. NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi.

Absent(s) excusé(s) : Mme RUSCH Elodie (procuration à M. ALBERTINI Michel)
VIVINE Serge (procuration à Mme LEPETZ Joëlle), M. VOISIN Jean-Marc,

Secrétaire de séance : M. ALBERTINI Michel

**Travaux devis installation support caméra et déplacement feu tricolore
DE-04-04-07-22**

Dans la continuité des travaux de vidéoprotection, il est nécessaire de déplacer le feu tricolore devant la mairie afin de prévoir l'installation d'un mat pour le support de la caméra.

Deux devis sont proposés :

- DEMONGEOT pour 5 522.22 € TTC
- EIFFAGE pour 6 046.57 € TTC

Après voir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE avec une abstention, le devis d'EIFFAGE pour 6 046.57 € TTC



Le Maire,

Joëlle LEPETZ

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**REUNION DU 04 JUILLET 2022**

DATE DE CONVOCATION : le 28/06/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 07/07/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12

L’an deux mil vingt-deux, le 04 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(s) :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. Mme GERRIET Charline.
MM. ALBERTINI Michel. BERNARD Eric. DUCREUX Philippe. HUMBERT Jean Yves. NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi.

Absent(s) excusé(s) : Mme RUSCH Elodie (procuration à M. ALBERTINI Michel)
VIVINE Serge (procuration à Mme LEPETZ Joëlle), M. VOISIN Jean-Marc,

Secrétaire de séance : M. ALBERTINI Michel

DE-05-04-07-22**Renouvellement convention 30 millions d’amis année 2022**

La Fondation 30 Millions d’Amis propose le renouvellement de la convention de stérilisation et d’identification des chats errants.

Cette convention engage la commune à participer à la gestion des chats errants par la mise en place d’une action visant à maîtriser les populations. La participation financière de la commune est à hauteur de 50 % du coût des actes de stérilisation et la pose d’une puce électronique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** à l’unanimité la convention de stérilisation et d’identification des chats errants avec l’association 30 millions d’amis pour l’année 2022.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention.



Le Maire,

Joëlle LEPETZ

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 04 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION : le 28/06/2022 **DATE D’AFFICHAGE :** 07/07/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le 04 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(s) :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. Mme GERRIET Charline.
MM. ALBERTINI Michel. BERNARD Eric. DUCREUX Philippe. HUMBERT Jean Yves. NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi.

Absent(s) excusé(s) : Mme RUSCH Elodie (procuration à M. ALBERTINI Michel)
VIVINE Serge (procuration à Mme LEPETZ Joëlle), M. VOISIN Jean-Marc,

Secrétaire de séance : M. ALBERTINI Michel

DE-06-04-07-22 Complément tarif de location salle sous-sol

Suite à une forte demande, il est nécessaire de fixer un tarif journalier pour la location de notre salle du sous-sol (réservée aux Abergéois).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la location de salle sous-sol en journée
- VALIDE les tarifs suivants :

Journée isolée en semaine 60 €

Prolongation sur un week-end ou une journée + 30 €.

Le Maire,



Joëlle LEPETZ

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 04 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION : le 28/06/2022 DATE D’AFFICHAGE : 07/07/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12

L’an deux mil vingt-deux, le 04 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(s) :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. Mme GERRIET Charline.
MM. ALBERTINI Michel. BERNARD Eric. DUCREUX Philippe. HUMBERT Jean Yves. NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi.

Absent(s) excusé(s) : Mme RUSCH Elodie (procuration à M. ALBERTINI Michel)
VIVINE Serge (procuration à Mme LEPETZ Joëlle), M. VOISIN Jean-Marc,

Secrétaire de séance : M. ALBERTINI Michel

DE-07-04-07-22

Destination des coupes de bois 2023

Sur proposition de l’O.N.F. et après en avoir délibéré. le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l’exercice 2023 parcelles 4aj, 5aj, 6aj, 6af, la destination suivante :

DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoin propre, après établissement d’un rôle d’affouage et moyennant une taxe d’affouage, des produits définis ci-après :

Parcelles **4aj, 5aj, 6aj, 6af** les arbres d’un diamètre inférieur à 35cm ou sans valeur commercial.

Mode d’exploitation de l’ affouage retenu : sur pied

Pour le partage sur pied des bois d’affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M. NOIROT Benjamin
Mme FERREIRA DESOUZA Nicole
Mme LEPETZ Joëlle



Le Maire,

Joëlle LEPETZ

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 04 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION : le 28/06/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 07/07/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12

L’an deux mil vingt-deux, le 04 juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présent(s) :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. Mme GERRIET Charline.
MM. ALBERTINI Michel. BERNARD Eric. DUCREUX Philippe. HUMBERT Jean Yves. NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi.

Absent(s) excusé(s) : Mme RUSCH Elodie (procuration à M. ALBERTINI Michel)
VIVINE Serge (procuration à Mme LEPETZ Joëlle), M. VOISIN Jean-Marc,

Secrétaire de séance : M. ALBERTINI Michel

DE-08-04-07-22

Subvention exceptionnelle Association chasse (ACCA)

Considérant :

- La participation de l’association de chasse Abergement La Ronce (ACCA) à la fête patronale 2022,
- Que les membres de l’ACCA ont restauré gratuitement les employés des entreprises d’animations,

Mme le Maire propose une subvention exceptionnelle à l’association ACCA d’un montant de 200 € pour couvrir les frais engagés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l’unanimité la subvention exceptionnelle de 200 € à l’ACCA d’Abergement La Ronce ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal 2022.



Le Maire,

Joëlle LEPETZ